

"L'Etat doit protéger les travailleurs, non les emplois"

Selon Magdalena Andersson, ministre des finances suédoise, le moment est idéal pour réformer le marché du travail en France.

Lorsqu'il promet d'assouplir le code du travail, tout en réformant l'assurance-chômage, Emmanuel Macron a un exemple en tête : celui de la flexisécurité scandinave, qui combine protection élevée des individus et facilité de licencier pour les entreprises. Comment fonctionne-t-elle ? Est-il possible de s'en inspirer ? De passage, mercredi 7 juin, à Paris, où elle participait à la réunion ministérielle du conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Magdalena Andersson, la ministre des finances suédoise (parti social-démocrate), souligne que le consensus entre les partenaires sociaux et les relations apaisées au sein des entreprises constituent un élément fort du modèle nordique.

La réforme du marché du travail en France souhaitée par le président Macron s'inspire du modèle scandinave. Quelles sont ses spécificités ?

Il repose sur de nombreux éléments, mais sa principale caractéristique est le niveau élevé de protection sociale et de formation, qui a pour contrepartie une grande responsabilisation des individus. C'est l'un des piliers de la fameuse flexisécurité. L'un ne va pas sans l'autre : nous avons besoin qu'un maximum de personnes participent au marché du travail et cotisent, afin de financer notre généreux système social. Pour y parvenir, nous avons bâti notre système de protection de façon à ce qu'il encourage l'insertion dans l'emploi. L'assurance-chômage, par exemple, est généreuse mais dégressive dans le temps, afin d'inciter les chômeurs à retrouver un poste rapidement. De même, les seniors bénéficient d'une baisse d'impôt sur le revenu s'ils continuent de travailler au-delà de 65 ans, tandis que les entreprises qui les emploient paient moins de taxes. Le système est incitatif pour tout le monde. Mais il n'est pas parfait, et nous ne donnons de leçon à personne.

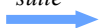
D'après nombre d'économistes, la France, si elle se convertit à la flexisécurité, risque dans un premier temps de voir le chômage augmenter. Comment l'éviter ?

Cet argument est surtout valable en période de crise. Aujourd'hui, la reprise économique est généralisée et crée des emplois. C'est donc le moment idéal pour adopter une telle réforme structurelle. En outre, il est important de ne pas perdre de vue que le rôle de l'Etat n'est pas de protéger les emplois, mais les travailleurs. Et ce, en les aidant à se former, afin qu'ils disposent toujours des qualifications leur permettant de trouver un poste dans un autre secteur.

Mais un tel système suppose un dialogue social apaisé. En France, il est plutôt explosif..

Il est vrai que le consensus est un élément fort de notre modèle. Cela tient notamment au taux élevé de syndicalisation (près de 70%). Comme les organisations syndicales représentent un nombre important de salariés, elles ne sont pas tentées d'adopter des positions trop extrêmes. D'autant que beaucoup d'éléments concernant les conditions de travail sont négociés au niveau des entreprises, plutôt que définies de façon nationale, par la loi. C'est un élément de la flexibilité. Ce consensus scandinave s'explique aussi par la faible hiérarchie dans nos entreprises. La discussion entre patron et salariés est facile et ouverte, ce qui aide à régler les problèmes de façon pragmatique.

suite



"L'État doit protéger les travailleurs, non les emplois" (suite et fin)

Le protectionnisme n'offre-t-il pas, lui aussi, une sécurité aux travailleurs ?

Non, au contraire. Mais on peut comprendre que les ménages américains, qui ont vu leurs revenus stagner au cours des dix dernières années pendant que ceux des plus riches bondissaient, soient en colère. Les Etats doivent répondre à ce mécontentement légitime en redistribuant équitablement les richesses qu'apporte le libre-échange. Aujourd'hui, toutes les grandes organisations internationales, y compris l'OCDE et le Fonds monétaire international, réfléchissent à la façon d'y parvenir : c'est encourageant.

La Suède parvient à combiner croissance forte et taux de prélèvements obligatoires élevés. Quelle leçon la France peut-elle en tirer ?

L'essentiel est de taxer de façon intelligente et d'offrir des services publics de grande qualité en contrepartie. Prenez l'impôt sur les sociétés : lorsqu'il est trop élevé, il décourage certaines activités et crée des distorsions défavorables à la croissance. C'est pourquoi nous avons opté pour un taux modéré (22%), mais reposant sur une assiette la plus large possible.

Nous mettons également l'accent sur la lutte contre l'évasion fiscale et la fraude. L'usage limité de l'argent liquide dans notre pays facilite les choses. En outre, les entreprises et les banques envoient automatiquement la plupart des données dont elles disposent au fisc, ce qui réduit la possibilité, ou la tentation, d'échapper à l'impôt.

L'accueil massif de migrants dans votre pays explique-t-il le rebond de la croissance suédoise en 2016 (3,3%) ?

Cela y a contribué : entre 2014 et 2015, nous avons accueilli 240.000 demandeurs d'asile, alors que la Suède ne compte que 10 millions d'habitants. Cela s'est traduit par une hausse des dépenses publiques qui a alimenté la croissance. Cette dernière devrait être un peu moins forte cette année, mais elle restera dynamique, grâce à la bonne tenue de la consommation des ménages, de l'investissement et de nos exportations. A long terme, nous devons aussi travailler à la délicate intégration des réfugiés sur le marché du travail.

Malgré les nouvelles dépenses publiques liées aux réfugiés, votre excédent budgétaire a frôlé 1% du produit intérieur brut en 2016. Comment est-ce possible ?

Après la crise des années 1990, nous avons transformé notre procédure budgétaire. Avant, chaque ministère estimait l'enveloppe dont il avait besoin, et nous bâtissions le budget à partir de là. Désormais, nous commençons par établir l'enveloppe globale tout en fixant un objectif d'excédent budgétaire à respecter, puis nous la répartissons entre les différents postes. En parallèle, nous plafonnons les dépenses de l'Etat pour les trois années à venir, tandis que les municipalités n'ont pas le droit d'enregistrer de déficit. Cette approche permet de contrôler les coûts.

*Propos recueillis par
MARIE CHARREL*